

# L'HYDROÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC AU SERVICE DE L'ÉTAT DE NEW YORK

Hydro-Québec propose de fournir un bloc additionnel d'énergie renouvelable à l'État de New York au moyen d'une nouvelle interconnexion ou d'une interconnexion existante mise à niveau. Ce projet d'envergure marquerait une étape importante vers la réalisation des objectifs de New York en matière d'énergie propre. De plus, il favoriserait le développement et l'intégration d'autres sources d'énergie renouvelables.

Les livraisons pourront commencer dès que de nouvelles capacités de transit auront été déployées entre le réseau de New York et le Québec. Suivant cette approche, il appartient à la New York Power Authority et à ses clients de choisir le projet d'infrastructure de transport qui leur permettra d'optimiser l'intégration des nouvelles livraisons d'hydroélectricité québécoise de façon à maximiser les avantages de cet approvisionnement pour l'État de New York.



## PROPOSITION D'HYDRO-QUÉBEC :

- **LIVRAISON DE 5,8 À 8,3 TWh D'ÉNERGIE SUPPLÉMENTAIRE AVEC LES ATTRIBUTS ENVIRONNEMENTAUX ASSOCIÉS**
- **APPROVISIONNEMENT GARANTI 24 h/24**
- **EXAMEN DE PROJETS DE TRANSPORT DE 700 À 1 000 MW EN COLLABORATION AVEC DES PROMOTEURS AMÉRICAINS**
- **ENGAGEMENT À CONSTRUIRE UNE INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT DE MÊME CAPACITÉ AU QUÉBEC**
- **CONTRAT D'UNE DURÉE DE 15 ANS, DE 20 ANS OU DE 30 ANS**

## Le parc hydroélectrique d'Hydro-Québec

Hydro-Québec exploite un vaste parc de production hydroélectrique, d'une puissance installée supérieure à 36 000 MW. L'hydroélectricité, qui se caractérise par des coûts d'exploitation prévisibles, est disponible en permanence. C'est aussi une source d'énergie flexible – grâce à sa capacité de stockage, une centrale à réservoir peut réagir de façon instantanée aux variations de la demande, y compris en période de pointe.

La sécurité de l'approvisionnement repose sur l'envergure du parc de production, mais aussi sur la robustesse du réseau de transport à haute tension d'Hydro-Québec. C'est dire que les opérations de maintenance ou les défaillances techniques dans l'une ou l'autre des centrales n'ont pas d'incidence sur la fourniture d'électricité.

